

1-GENERALITES

Pour l'application des présentes, les différents titulaires de nos devis, bons de livraison et factures seront dénommés distinctement « CLIENT », et notre société « ENTREPRISE ».

2-CLAUDE GENERALE

Nos prestations, produits et livraisons sont soumis aux présentes conditions qui prévalent sur tout autre accord antérieur, sauf dérogation expresse de l'ENTREPRISE.

3-DEVIS ET COMMANDE

Devis : le prix des travaux tel qu'il figure sur le devis est valable pendant un délai de 1 mois à compter de l'envoi de celui-ci par l'ENTREPRISE.

Commande : le CLIENT passe commande en renvoyant le devis signé ou un bon de commande, 30% du prix TTC sont réglés à la commande à titre d'acompte et le solde en fin de travaux.

Etudes : les études, plans et tous documents remis au CLIENT restent la propriété de l'ENTREPRISE et devront lui être retournés sur simple demande. En aucune façon, ils ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'accord écrit de l'ENTREPRISE.

4-DELAI DE LIVRAISON

En cas de non-respect du délai de livraison figurant dans les conditions particulières, sauf en cas de force majeure, l'ENTREPRISE sera tenue au versement d'une indemnité égale à 1/10000e du montant TTC des marchandises et prestations à fournir par jour de retard.

5-REMUNERATION-PAIEMENT

Tous les prix sont exprimés Toutes Taxes Comprises.

Les taxes sont appliquées selon la réglementation en vigueur. Sauf dispositif contraire figurant dans les conditions particulières, les paiements s'entendent par chèque? ou virement, comptants, nets, sans escompte, ni rabais dès réception de la facture correspondante. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans formalité l'application d'intérêts de retard calculés sur le taux d'intérêt légal majoré de deux points. Le CLIENT sera en outre redevable du montant des frais de recouvrement de ses impayés.

6-CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE

L'ENTREPRISE se réserve la propriété des marchandises livrées par elle jusqu'à paiement intégral du prix. Le CLIENT est responsable de la garde des marchandises livrées même en cas de force majeure. Les marchandises pourront être reprises sur simple sommation, si les paiements ne sont pas effectués aux dates convenues. En cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, le CLIENT devra aviser sans délai l'ENTREPRISE, afin que celle-ci puisse revendiquer les marchandises entre les mains de l'administrateur ou du liquidateur judiciaire, conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1980. En cas de revente et/ou de transformation, le CLIENT s'engage à première demande de l'ENTREPRISE à céder tout ou partie des créances des sous-acquéreurs, et ce à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété. Cette sûreté pourra faire l'objet d'un accord écrit de subrogation de créance du CLIENT au profit de l'ENTREPRISE vis-à-vis des sous-acquéreurs et opposables aux tiers.

7-GARANTIE

Pendant un délai d'un an à compter de la réception des travaux, l'ENTREPRISE remédiera aux désordres dont elle serait directement responsable, affectant les ouvrages dont la réalisation lui a été confiée. Cette garantie ne sera due pour autant que les désordres ont été signalés au procès-verbal de réception ou par écrit pour ceux révélés postérieurement à la réception, dans un délai de 24 heures et par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de sinistre du fait de l'ENTREPRISE, la responsabilité de l'ENTREPRISE sera limitée au plafond de garantie de ses polices d'assurance.

L'ENTREPRISE en aucune façon être tenue responsable des dommages qui auraient pour cause, même partielle, la défectuosité des installations du CLIENT, ou qui résulteraient d'un fait de son personnel (mauvaise utilisation, négligence...). A défaut de règlement total des factures par le CLIENT, selon les dispositions figurant à l'article « rémunération-paiement » l'exécution de la garantie sera suspendue de plein droit jusqu'à règlement complet des factures, le délai de la garantie continuant à courir pendant ce temps.

8-VICES CACHES

L'action en garantie pour vice caché doit être exercée dans le délai de 15 jours après la découverte dûment justifiée de ce vice.

9-FORCE MAJEURE

L'ENTREPRISE ne pourra être considérée comme ayant failli à ses obligations dans la mesure ou leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par la force majeure. Outre les cas de force majeure définis par la jurisprudence, les événements suivants constitueront des cas de force majeure sans autre obligation pour l'ENTREPRISE que d'établir leur existence et leur incidence sur l'exécution des obligations : guerre, émeutes, événements internationaux ou naturels affectant les transports terrestres, maritimes ou fluviaux, grèves partielles ou totales ou lock-out dans les usines, l'industrie, le commerce ou les transports, sinistres affectant les installations de l'établissement livreur, les intempéries (ouragans, tempêtes, neiges...).

10-CONFIDENTIALITE

Les informations contenues aux présentes ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de modification et de suppression de celles-ci (article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978). Il vous suffit pour exercer ce droit de nous adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CHAUFF'LAND 46 avenue du Mal de Latre de Tassigny 33470 GUJAN-MESTRAS

11-RENONCIATION suivant le Code de la Consommation

ARTICLE L.121-23

Les opérations visées à l'article L.121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au CLIENT au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

- 1) Nom du fournisseur et du démarcheur ;
- 2) Adresse du fournisseur ;
- 3) Adresse du lieu de conclusion du contrat ;
- 4) Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ;
- 5) Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;
- 6) Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.313-1 ;
- 7) Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté, et, de façon apparente, le texte intégral des articles L.121-23, L.121-4, L.121-25 et L.121-26.

ARTICLE L.121-24

Le contrat visé à l'article L.121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause abusive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

ARTICLE L.121-25

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le CLIENT a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le CLIENT abandonne son droit de renoncer à sa commande ou son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas au contrat conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

ARTICLE L.121-26

Avant l'expiration du délai de réflexion prévue à l'article L.121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du CLIENT, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de service de quelque nature que ce soit. Toutefois, la souscription à domicile d'abonnement à une publicité quotidienne et assimilée, au sens de l'article 39bis du code général des impôts n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de 15 jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les 15 jours qui suivent sa rétractation.

Les dispositions du deuxième alinéa s'appliquent aux souscriptions à domicile proposées par les associations et entreprises agréées par l'Etat ayant pour objet la fourniture de services mentionnés à l'article L.7231-1 du code du travail sous forme d'abonnement.

12-ATTRIBUTION

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre l'ENTREPRISE et le CLIENT sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique :

<https://app.medicys.fr/?prod=1850eaa2-da39-492d-9799-6dfab5597379>

ou par voie postale : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Utilisation de vos données personnelles : Vos données personnelles personnelles portées sur ce formulaire seront enregistrées par notre entreprise dans un fichier informatisé dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Notre entreprise, agissant en qualité de « responsable de traitement », ne traitera ou n'utilisera vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du présent contrat et à tous les services et prestations qui lui sont directement ou indirectement liés, tels que, par ex : création de votre compte client, programmation des interventions de maintenance et d'entretien, gestion des dépannages, traitement des réclamations, facturation, opérations de recouvrement etc. L'utilisation de vos données personnelles, des caractéristiques de votre logement ainsi que des informations issues de votre ou de vos systèmes de chauffage est indispensable et indissociable à la bonne exécution du présent contrat.

Durée de conservation de vos données personnelles : Elles seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées dans le présent contrat et dans le respect des prescriptions et obligations légales de conservation. S'agissant des traitements relatifs à l'exécution du contrat, vos données personnelles seront archivées pour une durée de dix ans à compter de la date de la dernière prestation contractuelle effectuée (conformément aux obligations légales de conservation des contrats et des documents comptables)

Destinataires ou catégories de destinataires de vos données : Les données traitées sont destinées aux services internes de l'entreprise. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations légales, réglementaires et/ou contractuelles, notre entreprise peut également faire appel à des prestataires ou des sous-traitants ou des partenaires, à des établissements financiers et postaux, à des tiers autorisés. L'entreprise s'engage à ne transmettre vos données personnelles qu'après vérification de la conformité aux dispositions réglementaires relatives à la protection des données personnelles, du traitement des données transférées par le destinataire. Par ailleurs, dans le cas où notre entreprise ou une part de ses actifs seraient transmis à un tiers, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, vos données personnelles seront transmises audit tiers.

Sécurisation de vos données : Notre entreprise prend toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées et nécessaires pour garantir la sécurité de vos données stockées, notamment pour empêcher que des tiers non autorisés puissent y accéder.

Droit des personnes et coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) : Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'information complémentaire, d'opposition, de portabilité, d'effacement et de limitation, dans les conditions prévues par la réglementation, auprès du délégué à la protection des données (DPO) joignable à l'adresse de l'entreprise indiquée sur le présent contrat.

Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle : Vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)